MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2402 **28 septembre 2013**

SOMMAIRE

Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS 115279
Apsida Corporation S.A. 115250
AP WIP International Holdings II 115279
AUB French Logistics S.A. SICAR 115250
Avila 2 SA 115278
Bergen S.à r.l. 115251
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l. 115251
Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l. 115252
Citra S.à r.l. 115250
Codic Development 115251
CPI I&G Alte Elbgaustrasse S.à r.l. 115252
CPI I&G Germany S.à r.l. 115253
Delta Luxembourg International S.A. 115252
Dinio S.A. S.P.F. 115253
Dino Luxembourg S.à r.l. 115254
Djanadim's Green S.à r.l. 115254
Dvalentino Bijouterie S.à r.l. 115294
Editpress Luxembourg S.A. 115274
Estate Communication 115275
Eurasian Resources Group 115254
Eurasian Resources Group 115275
Euroville S.à r.l. 115275
Foyer Santé S.A. 115282
Frans S.A. 115283
Global Alliance Partners S.A. 115283
GT Finance Luxembourg S.A. 115281
ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l. 115282
Immo Kunst S.A. 115251
IRERE Industrial Holdings 1 115253
IRERE Industrial Holdings 2 115274
Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l. 115282
Javi International S.A. 115288
JT International Luxembourg S.A. 115288
Katsab S.A.-SPF 115283
Kauri Cab German Residential Properties 115293
Kingdom Investments II (TSF) 115284
Letterone Holdings S.A. 115289
Licom SA 115280
L & S S.à r.l. 115293
Luz S.A. 115281
LVSC S.à r.l. 115281
Maxeda DIY Interco S.à r.l. 115296
MHZ Hachtel 115279
Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l. 115296
Morningstar Luxembourg S.à r.l. 115279
Nice Finance 2 115280
NSMP Lux S. à r.l. 115295
Open Assessment Technologies S.A. 115280
PS3 Luxco S.à r.l. 115255
Ravago Distribution S.A. 115278
Ravago S.A. 115278
Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A. 115277
Rom5 S.A. 115277
Romtop S.A. 115276
SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA 115275
Satinco Holdings S.à r.l. 115250
Sixth Dimension S.A. 115277
Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l. 115276
Structura 115254
Titan Investment S.à r.l. 115276
World Productions Group 115250

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Satinco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.470.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATINCO HOLDINGS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113580/11.

(130137505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

World Productions Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 170.666.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013113682/10.

(130137474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Apsida Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.360.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113778/10.

(130138246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

AUB French Logistics S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.810.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113786/12.

(130138116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Citra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 79.127.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013113867/11.

(130138796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 171.397.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Août 2013.

Référence de publication: 2013113796/10.

(130138798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Codic Development, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 78.676.

—

Les comptes annuels arrêtés au 30/04/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113873/9.

(130138363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

—

Extrait des résolutions prises par le seule membre de la société le 11 juillet 2013

Monsieur Andrew DONALDSON, né le 31 décembre 1958 à Dunedin (New Zealand), résidant à 11 Nassington Road, Hampstead, London, NW3 2TX a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013113823/14.

(130138193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Immo Kunst S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 173.635.

—

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1 er août 2013

Presents: Isabelle SEIGNERT, administrateur

Claude ZIMMER, administrateur

Excusé: Stephane ALLART, administrateur

Les administrateurs décident, conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stephane ALLART, démissionaire.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette decision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Isabelle SEIGNERT / Claude ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013114021/21.

(130138753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.363.

—

Extrait des résolutions prises par le seule membre de la société le 11 juillet 2013

Monsieur Andrew DONALDSON, né le 31 décembre 1958 à Dunedin (New Zealand), résidant à 11 Nassington Road, Hampstead, London, NW3 2TX a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capula ESS (SIF 1) Lux 2 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013113824/14.

(130138194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

CPI I&G Alte Elbgaustrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.341.

—

Il est à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street

London, EC2Y 9HD

Royaume-Uni

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au

Two Court Square

Long Island City

NY 11101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013113881/20.

(130138529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 août 2013 a renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc KOEUNE
- Michaël ZIANVENI
- Sébastien GRAVIERE
- Jean-Yves NICOLAS

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services Sàrl

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Il a été mis fin au mandat du réviseur d'entreprises agrée, la société Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision EVERARD & KLEIN SÀRL

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013114610/20.

(130139228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.340.

—

Il est à noter les changements suivants:

- l'adresse professionnelle du gérant Neil Hasson est désormais au

Ropemaker Place, 28 Ropemaker Street

London, EC2Y 9HD

Royaume-Uni

- l'adresse professionnelle du gérant Rodrigo Neira est désormais au

Two Gourt Square

Long Island City

NY 11101, USA

- l'adresse professionnelle de l'associé CBC International Real Estate LP LLC est désormais au

1209 Orange Street

County of New Castle

Wilmington DE 19801, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013113882/24.

(130138530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Dinio S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.803.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DINIO S.A. S.P.F

Société Anonyme - Société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2013113891/11.

(130138003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

—

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 2 août 2013, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour IRERE Industrial Holdings 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013114032/19.

(130138328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dino Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 65, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 100.764.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113892/9.

(130138192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Djanadim's Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.178.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013113895/11.

(130138196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

—

Il est à noter que la dénomination de l'associé AML Global S. à r.l. est ALM Global S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eurasian Resources Group

Référence de publication: 2013113914/10.

(130138169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Structura, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 98.987.

—

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 3 juillet 2013

En date du 3 juillet 2013, le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») a décidé de:

- prendre acte de la démission de Monsieur Giorgio Gretter de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général de la Société,

- nommer Monsieur Philippe Chossonnery, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Administrateur, avec effet au 1 er juillet 2013, en remplacement jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- nommer Monsieur Philippe Chossonnery, Amundi Luxembourg SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Administrateur Délégué, avec effet au 1 er juillet 201H3, pour une durée indéterminée. Le Conseil décide, entre autre chose, de confier à Philippe Chossonnery le pouvoir de signature pour les documents suivants:

* validation des factures pour tout montant inférieur ou égal à 75.000 EUR;

* extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires;

* tout autre document relatif à l'activité journalière de la Société, à l'exclusion de ceux dont la signature est expressément réservée aux Président et/ou Administrateurs par les statuts.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe CHOSSONNERY

Référence de publication: 2013119032/24.

(130144672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

PS3 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.608.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

PS2 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société á responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation and Legal form.

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Articles" means the company's articles of association, as amended from time to time;

"Available Cash" means the total amount of net profits of the company (including carried forward profits) to the extent the members would have been entitled to dividend distributions in accordance with the articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including the amount standing to the credit of the issuance premium account but only if and to the extent the company has any Receipts that do not constitute profit or otherwise cause a mutation on the credit side of the company's balance sheet) and, as the case may be, (ii) the amount of the capital reduction and statutory reserve reduction relating to the units to be repurchased/redeemed and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts;

"bankruptcy" means bankruptcy or debt composition or a similar procedure such as suspension of payments, controlled management or any insolvency proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings or any proceeding in a jurisdiction within or outside the European Union which has a similar effect;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 30;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"fully paid" means, in relation to a unit, that the nominal value and any issuance premium to be paid to the company in respect of that unit have been paid to the company;

"group company" means the company's ultimate parent company or ultimate parent companies, whether or not such company or companies have legal personality, and any subsidiary of such parent company or parent companies;

"Interim Account Date" means a date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase or redemption of Units;

"Interim Accounts" means the interim accounts of the company as at the relevant Interim Account Date;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a member of the company as holder of one or more units;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"ordinary resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by members representing more than half of the capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 39 or 32;

"paid" means paid or credited as paid;

"participate" shall be construed in accordance with article 8;

"Receipts" means all cash and in specie receipts of the company during a period from whatever source (including all distributions received by the company on account of repayment of capital by a subsidiary);

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of members in number representing at least threequarters of the capital;

"subsidiary" means a subsidiary within the meaning of the Commercial Companies Act 1915, with or without legal personality;

"units" means units in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: PS3 Luxco S.à r.l.

2.2 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the units held by them.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the articles

2.4 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin, including but not limited to the management and licensing of patents, trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin and the charging and receipt of royalties from any patent, trademark and or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

2.5 The fiscal year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers. Managers' powers and Responsibilities.

Art. 3. Managers' general authority and Power to represent and Bind the company.

3.1 Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

3.2 If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and/or one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 The board of managers (or if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties. A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Managers may delegate.

4.1 Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

(a) to such person or persons;

(b) by such means (including by power of attorney);

(c) to such an extent;

(d) in relation to such matters or territories; and

(e) on such terms and conditions,

as they think fit.

4.2 If the managers so specify, any such delegation may authorize further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

4.3 The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

4.4 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Decision - Making by managers.

Art. 5. Managers to take decisions collectively.

5.1 The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 6.

5.2 If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 6. Unanimous decisions.

6.1 A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

6.2 Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 7. Calling a managers' meeting.

7.1 Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

7.2 Notice of any managers' meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

7.4 Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 8. Participation in managers' meetings.

8.1 Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

(d) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and

(e) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

8.2 In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 9. Quorum for managers' meetings.

9.1 At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

9.2 The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

9.3 If the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

Art. 10. Casting vote. If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman of the meeting has a casting vote. This does not apply if, in accordance with the articles, the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.2 However, if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

11.3 This paragraph applies when:

(f) the members by ordinary resolution disapply the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;

(g) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or

(h) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.

11.4 For the purposes of this article, the following are permitted causes:

(i) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;

(j) subscription, or an agreement to subscribe, for units or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, sub-underwrite, or guarantee subscription for any such units or securities; and

(k) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.

11.5 For the purposes of this article, references to proposed decisions and decision making processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.

11.6 Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman of the meeting whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.

11.7 If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman of the meeting, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman of the meeting is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 12. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers.

Art. 13. Term of office. Managers are appointed for a fixed or indefinite term. If no term is specified, the term shall be deemed to be indefinite.

Art. 14. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

(l) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Commercial Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;

(m) a bankruptcy order is made against that person;

(n) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office; and/or

(o) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 15. Managers' remuneration and Expenses.

15.1 A manager's remuneration may take any form and, unless the board of managers decides otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

15.2 The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

(p) meetings of managers;

(q) general meetings; or

(r) separate meetings of the holders of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Part 3. Units and Distributions.
Capital and Units.

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its(their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve.

16.2 No unit is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any issuance premium to be paid to the company in consideration for its issue.

16.3 Ownership of a unit carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the general meeting.

Art. 17. Repurchase and Redemption of units.

17.1 The capital of the company may be reduced through the repurchase and cancellation or redemption of one or more Units.

17.2 The units may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the board of managers. The terms of repurchase or redemption may provide that the amount payable on repurchase or redemption (the "Cancellation Amount") may, by agreement between the company and the holder of the units, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the units must be paid for on redemption.

17.3 Units may only be repaid or redeemed out of distributable equity and the proceeds of a fresh and concurrent issue of units made for the purposes of the repayment or redemption (including any sum transferred to the issuance premium account in respect of the new units).

17.4 Where units are repurchased, the units are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such units, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

17.5 If upon approval of the annual accounts for a fiscal year in which units were repaid or redeemed, the distributable equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the repaid or redeemed units shall be liable:

(s) to repay the Cancellation Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or

(t) in the event of a repayment or redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

Art. 18. Powers to issue different classes of units. Without prejudice to the rights attached to any existing unit, the articles may be amended to create a new class of units with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing units, requires the consent of the holders of the relevant units.

Art. 19. Company not bound by less than absolute interests. The units are indivisible and the company recognizes only one (1) owner per unit.

Art. 20. Unit certificates.

20.1 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the units which that member holds.

20.2 Every certificate must specify:

(u) in respect of how many units, it is issued;

(v) the nominal value of those units;

(w) that the units are fully paid; and

(x) any distinguishing numbers assigned to them.

20.3 If more than one person holds a unit, only one certificate may be issued in respect of it.

Art. 21. Replacement unit certificates.

21.1 If a certificate issued in respect of a member's units is:

(y) damaged or defaced; or

(z) said to be lost, stolen or destroyed, that member is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same units.

21.2 A member exercising the right to be issued with such a replacement certificate:

(aa) may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;

(bb) must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(cc) must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 22. Unit transfers.

22.1 Units may be freely transferred among members by means of a written instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Units may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the capital.

22.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any unit.

22.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 23. Transmission of units.

23.1 Units may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the units held by the surviving members. No approval shall be required where units are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

23.2 If units are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such units, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other units in the company.

Dividends and Other distributions.

Art. 24. Procedure for declaring dividends.

24.1 The members may by ordinary resolution declare a final dividend.

24.2 A final dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.

24.3 The managers' may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

24.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or managers' decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of units on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Art. 25. Payment of dividends and Other distributions.

25.1 Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a unit, it must be paid by one or more of the following means:

(dd) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(ee) sending a check made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the unit), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(ff) sending a check made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(gg) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

Art. 26. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a unit unless otherwise provided by the provisions of another agreement between the holder of that unit and the company.

Art. 27. Unclaimed distributions.

27.1 All dividends or other sums which are:

(hh) payable in respect of units; and

(ii) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

27.2 If:

(jj) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(kk) the distribution recipient has not claimed it, the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 28. Non-cash distributions.

28.1 The members may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a unit by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, units or other securities in any company).

28.2 For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(ll) fixing the value of any assets; and

(mm) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 29. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a unit by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(nn) the unit has more than one holder; or

(oo) more than one person is entitled to the unit, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise,

the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the unit.

Statutory reserve and Capitalization of profits.

Art. 30. Statutory reserve. Each fiscal year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

Art. 31. Authority to capitalize and Appropriation of capitalized sums.

31.1 Subject to the articles, the members may by special resolution:

(pp) resolve to capitalize any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's issuance premium account or other reserve; and

(qq) appropriate any sum which they so decide to capitalize (a "capitalized sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

31.2 Capitalized sums must be applied:

(rr) on behalf of the persons entitled; and

(ss) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

31.3 Any capitalized sum may be applied in paying up new units of a nominal amount equal to the capitalized sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.4 A capitalized sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

31.5 Subj ect to the articles the managers may:

(tt) apply capitalized sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another; and

(uu) make such arrangements as they think fit to prevent units (or bonds) becoming distributable in fractions under this article (such as the making of cash payments instead).

Part 4. Decision - Making by members.

Art. 32. Written resolutions.

32.1 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

32.2 Article 39(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings.

Art. 33. Notice required of general meeting.

33.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least eight (8) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

33.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

33.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

(vv) every member of the company; and

(ww) every manager.

33.4 Notice of a general meeting of a company must state:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(xx) the time, date and place of the meeting; and

(yy) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 34. Attendance and Speaking at general meetings.

34.1 A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

34.2 A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

(zz) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and

(aaa) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

34.3 The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

34.4 In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

34.5 Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 35. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 36. Chairing general meetings. The managers present or, if no managers are present, the meeting, must appoint a manager or member to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

Art. 37. Attendance and Speaking by managers and Non-members.

37.1 Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are members.

37.2 The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

(bbb) members of the company; or

(ccc) otherwise entitled to exercise the rights of members in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 38. Adjournment.

38.1 If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

38.2 The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

(ddd) the meeting consents to an adjournment; or

(eee) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

38.3 The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

38.4 When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

(fff) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and

(ggg) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

38.5 The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

(hhh) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and

(iii) containing the same information which such notice is required to contain.

38.6 No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings.

Art. 39. Voting: general.

39.1 A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

39.2 No resolution shall be validly passed unless adopted by members representing more than half of the capital. If this majority is not obtained, the members are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 40. Errors and Disputes.

40.1 No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

40.2 Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 41. Poll votes.

41.1 A poll on a resolution may be demanded:

(jjj) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or

(kkk) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

41.2 A poll may be demanded by:

(lll) the chairman of the meeting;

(mmm) the managers;

(nnn) two or more persons having the right to vote on the resolution; or

(ooo) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the members having the right to vote on the resolution.

41.3 A demand for a poll may be withdrawn if:

(ppp) the poll has not yet been taken; and

(qqq) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

41.4 Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 42. Amendments to resolutions.

42.1 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(rrr) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(sss) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

42.2 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(ttt) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(uuu) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(vvv) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative Arrangements.

Art. 43. Means of communication to be used.

43.1 Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Commercial Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorized or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

43.2 Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

43.3 A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 44. No right to inspect accounts and Other records. Except as provided by law or authorized by the managers or an ordinary resolution of the members, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a member.

Art. 45. Indemnity and Insurance.

45.1 Any manager or former manager of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(www) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(xxx) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

45.2 The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any manager or former manager of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

45.3 This article does not authorize any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 st) of December 2013.

Subscription and Payment

The appearing party, represented as stated above, subscribes for twenty thousand (20,000) units with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 to 20,000 and resolves to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) which amount shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as follows:

- Matthew William Hankins, born on February 10, 1978, with professional address at 401 North Michigan Avenue, 33 rd floor, Chicago, IL 60611, United States of America, as manager A of the company for an indefinite term;

- Kuy Ly Ang, born in Phnom Penh (Cambodia) on February 16, 1967, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term; and

- Sébastien Pauchot, born in Paris (France) on March 1, 1976, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, as manager B of the company for an indefinite term.

2. The registered office of the Company is located at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinzième jour de juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

PS2 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

STATUTS

Partie 1. Interprétation et Forme juridique

Art. 1 er . Interprétation et Termes Définis.

1.1. Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«Statuts» les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

«Numéraire Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la société (comprenant les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (comprenant le montant porté au crédit du compte de prime d'émission mais seulement si et dans la mesure où la Société a des Recettes qui ne constituent pas un bénéfice ou d'une autre manière ne provoquent pas de mutation au crédit du bilan de la Société) et, le cas échéant, (ii) le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve statutaire relatifs aux Parts à racheter/rembourser et réduit par (x) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (y) toutes sommes à placer en réserves en vertu des exigences de la loi ou des statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires en question;

«faillite» signifie la faillite ou composition de la dette ou procédure similaire du type suspension de paiement, gestion contrôlée ou toute procédure d'insolvabilité listée dans les annexes du Règlement du Conseil (CE) No. 1346/2000 du 29 mai 2000 sur les procédures d'insolvabilité ou toute procédure dans la juridiction dans ou en dehors de l'Union Européenne ayant un effet similaire;

«Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915» signifie la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

«capitaux propres distribuables» signifie, à tout moment, la somme du bénéfice ou de la perte de l'année en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et en conformité avec l'article 30;

«dividende final» le dividende déterminé par référence au bénéfice défini dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«intégralement libéré» signifie, pour une Part, que la valeur nominale et une prime d'émission à payer à la société concernant cette Part ont été versées à la société;

«société du groupe» signifie la société mère ultime de la société ou les sociétés mères ultimes, qu'elle(s) ai(en)t ou non la personnalité juridique et toute filiale de cette ou ces sociétés mères;

«Date des Comptes Intérimaires» signifie une date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat ou remboursement des Parts;

«Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la société à la Date des Comptes Intérimaires en question;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en tant que tel par l'assemblée générale;

«associé» signifie un associé de la société en tant que propriétaire d'une ou plusieurs parts;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou à la majorité simple des voix, le cas échéant, sous réserve de et en conformité avec les articles 31 ou 38;

«payé» signifie payé ou comptabilisé comme payé;

«participer» sera interprété conformément à l'article 8;

«Recettes» signifie toutes les recettes en numéraire ou en liquide de la société au cours d'une période quelle qu'en soit la source (en ce compris toutes les distributions reçues par la société à titre de remboursement de capital par une filiale);

«résolution spéciale» signifie une résolution des associés de la société adoptée à la majorité en nombre d'associés représentant au moins les trois-quarts du capital;

«filiale» signifie une filiale au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915, avec ou sans personnalité juridique;

«parts» signifie les parts dans le capital de la société.

1.2. Sauf si le contexte le requiert autrement, les autres termes et expressions contenus dans les statuts ont la même signification que dans la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 telle qu'en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent exécutoires.

1.3. L'invalidité ou le caractère inexécutable d'une stipulation des statuts n'affectera pas la validité ou le caractère exécutable des autres stipulations des statuts.

Art. 2. Dénomination, Forme Juridique, etc.

2.1. Le nom de la société est PS3 Luxco S.à r.l.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2. La Société est une société à responsabilité limitée en vertu de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 et est constituée pour une durée indéterminée. La responsabilité des associés est limitée au montant, s'il y a lieu, non payé des parts qu'ils détiennent.

2.3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.4. L'objet de la société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit en ce compris mais sans limitation la gestion et l'octroi de permis de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit et la facturation et la réception de royalties sur tout brevet, marque et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.5. L'exercice social de la société coïncide à l'année civile.

Partie 2. Gérants Pouvoirs des gérants et Responsabilités

Art. 3. Autorité des gérants et Pouvoir de représenter et d'Engager la société.

3.1. Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion de l'activité de la société, pour laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la société.

3.2. Si deux gérants ou plus sont nommés, ils constitueront ensemble un conseil de gérance, lequel se composera d'un ou plusieurs gérants A et/ou d'un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent résider au Grand-Duché de Luxembourg.

3.3. Le conseil de gérance (ou si la société n'a qu'un gérant, le gérant unique) représente et engage la société vis-à-vis des tiers. Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B peuvent également représenter et engager la société.

Art. 4. Délégation des Gérants.

4.1. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer un des pouvoirs qui leur sont conférés d'après les statuts:

(a) à telle personne ou telles personnes;

(b) par tels moyens (en ce compris par procuration);

(c) dans telle mesure;

(d) concernant telles questions ou territoires; et

(e) à telles conditions, qu'ils considèrent appropriés.

4.2. Si les gérants le précisent, une telle délégation peut permettre la délégation des pouvoirs des gérants par la personne à qui ils ont été délégués.

4.3. Les gérants peuvent révoquer une délégation en tout ou partie ou modifier ses conditions.

4.4. Une telle délégation sera régie par les règles générales concernant les procurations.

Prise de décisions des gérants

Art. 5. Prise de Décisions collective des gérants.

5.1. La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision à la majorité ou prise conformément à l'article 7.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.2. Si la société n'a qu'un gérant, la règle générale ne s'applique pas et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des stipulations des statuts concernant la prise de décision des gérants.

Art. 6. Décisions Unanimes.

6.1. Une décision des gérants est prise conformément à cet article quand tous les gérants s'indiquent les uns les autres, peu importe le moyen qu'ils partagent, une vision commune de la question.

6.2. Une telle décision peut prendre la forme d'une résolution par écrit, dont chaque gérant a signé une copie ou pour laquelle chaque gérant a indiqué son accord par écrit.

Art. 7. Convocation d'une réunion des gérants.

7.1. Un gérant peut convoquer une réunion des gérant en avisant les autres gérants de la réunion.

7.2. La convocation à une réunion des gérants doit indiquer:

(a) la date et l'heure envisagée;

(b) l'endroit où elle aura lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne soient pas au même endroit, la manière de communication envisagée les uns avec les autres pendant la réunion.

7.3. La convocation à une réunion des gérants doit être adressée à tous les gérants mais pas obligatoirement par écrit.

7.4. Une convocation à une réunion des gérants n'a pas besoin d'être adressée aux gérants qui ont renoncé à leur droit de convocation à cette réunion, en en informant la société soit avant ou après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la réunion, il n'affecte pas la validité de la réunion ou aucune des questions abordées à cette dernière.

Art. 8. Participation aux réunions des gérants.

8.1. Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion ou une partie de la réunion lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) ils peuvent se communiquer les informations ou avis qu'ils ont sur un point particulier de l'ordre du jour.

8.2. En déterminant si les gérants participent à une réunion des gérants, il n'est pas nécessaire d'identifier l'endroit où se trouve le gérant ni la manière dont ils communiquent entre eux; à condition, toutefois, que les moyens de communication utilisés permettent à tous les participants de communiquer convenablement et en même temps.

Art. 9. Quorum aux réunions des gérants.

9.1. Aucune proposition, sauf celle de convoquer une autre réunion, ne sera votée à une réunion des gérants sans quorum atteint.

9.2. Le quorum aux réunions des gérants peut être fixé de temps à autre par une décision des gérants mais ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B.

9.3. Si le nombre total de gérants est inférieur au quorum requis, les gérants ne prendront pas de décision autre que celle de convoquer une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer d'autres gérants.

Art. 10. Voix prépondérante. Si les nombres de voix pour et contre une proposition sont égaux, le président de la réunion a une voix prépondérante. Ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président de la réunion n'est pas considéré comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

Art. 11. Conflits d'intérêt.

11.1. Si une décision envisagée des gérants concerne une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne sera pas compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.2. Toutefois, si le paragraphe 3 s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une transaction ou une proposition en cours ou envisagée avec la société sera compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum.

11.3. Ce paragraphe s'applique quand:

(a) les associés par résolution ordinaire suspendent la stipulation des statuts qui autrement empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de prise de décision aux fins du quorum;

(b) l'intérêt du gérant ne peut pas raisonnablement être considéré comme susceptible de causer un conflit d'intérêt; ou

(c) le conflit d'intérêt du gérant provient d'un motif autorisé.

11.4. Pour les besoins de cet article, les motifs autorisés sont les suivants:

(a) une garantie donnée ou à donner par un gérant ou à un gérant concernant une obligation supportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription, ou un accord de souscription, à des parts ou autres titres de la société ou une de ses filiales, et de prise ferme directe ou indirecte, ou garantie de la souscription à de telles parts ou titres; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(c) des arrangements en vertu desquels des bénéfices sont mis à disposition des employés, gérants et administrateurs, ou des anciens employés de la société ou d'une de ses filiales qui ne prévoient pas de bénéfices spéciaux pour les gérants et administrateurs ou les anciens gérants et administrateurs.

11.5. Pour les besoins de cet article, les références à décision envisagée et processus de prise de décision incluent toute réunion des gérants ou une partie d'une réunion des gérants.

11.6. Sous réserve du paragraphe (7), si une question concernant le droit d'un gérant de participer à une réunion (ou à une partie d'une réunion) aux fins du quorum se pose à une réunion, la question peut, avant la conclusion de la réunion, être référée au président de la réunion dont les règles relatives à tout gérant autre que le président sera définitive et décisive.

11.7. Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président de la réunion, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président de la réunion ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à la partie de la réunion) aux fins du quorum et du vote.

Art. 12. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants

Art. 13. Durée du mandat. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale pour une durée limitée ou illimitée. Si aucune durée n'est précisée, la durée sera considérée comme illimitée.

Art. 14. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être un gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou fait l'objet d'une interdiction légale;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans motif, même avant la fin de son mandat; et/ou

(d) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément aux dispositions de cet avis.

Art. 15. Rémunération et dépenses des gérants.

15.1. Sauf décision contraire du conseil de gérance, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

15.2. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

(a) des réunions des gérants;

(b) des assemblées générales; ou

(c) des réunions distinctes des détenteurs de toute de parts ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts et Distributions

Art. 16. Capital.

16.1. Le capital social de la société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune.

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une(des) part (s) en plus de sa(leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

16.2. Aucune part ne sera émise pour moins du total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

16.3. Le fait d'être propriétaire d'une part vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 17. Rachat et Remboursement des parts.

17.1. Le capital social de la société peut être réduit par le rachat et l'annulation ou par le remboursement d'une ou plusieurs Parts.

17.2. Les parts peuvent être rachetées et sont passibles d'être remboursées sous réserve de et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou de remboursement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Les termes du rachat ou du remboursement peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le «Montant

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

d'Annulation») peut, par accord entre la société et le détenteur des Parts, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts doivent être payées au moment du rachat.

17.3. Les parts peuvent seulement être rachetées à partir de capitaux propres distribuables et les produits d'une nouvelle émission simultanée de parts faite aux fins du remboursement ou de l'amortissement (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission pour nouvelles parts).

17.4. Lorsque les parts sont rachetées, les parts sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

17.5. Si, à l'approbation des comptes annuels pour un exercice social au cours duquel des parts ont été remboursées, les capitaux propres distribuables déterminés par référence à ces comptes annuels sont négatifs, alors les (anciens) détenteurs des parts remboursées devront:

(a) reverser le Montant d'Annulation (ou une partie) à la société pour couvrir le déficit; ou

(b) en cas de remboursement par distribution en nature, verser à la société une somme égale à la valeur la plus petite entre la valeur de la distribution (au moment où elle a été effectuée) et le déficit.

Art. 18. Pouvoirs d'émettre différentes classe de parts. Sans préjudice des droits attachés à toute part existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres classes de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts, requière le consentement des détenteurs des parts concernées.

Art. 19. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Les parts sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par part.

Art. 20. Certificats de Parts.

20.1. La société doit émettre à chaque associé qui le demande, gratuitement, un ou plusieurs certificats pour les parts que cet associé possède.

20.2. Chaque certificat doit préciser:

(a) le nombre de parts pour lequel il est délivré;

(b) la valeur nominale de ces parts;

(c) que ces parts sont intégralement libérées; et

(d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.

20.3. Si plusieurs personnes possèdent une part, un seul certificat sera émis en ce qui la concerne.

Art. 21. Remplacement des certificats de parts.

21.1. Si un certificat émis au titre des parts d'un associé est:

(a) endommagé ou rendu illisible; ou

(b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts.

21.2. Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

(a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;

(b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou illisible; et

(c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 22. Cessions de parts.

22.1. Les parts sont librement cessibles entre les associés au moyen d'un acte de cession, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts ne peuvent pas être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

22.2. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part.

22.3. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Art. 23. Transmission de parts.

23.1. Les parts ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois-quarts des parts détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

23.2. Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts de la société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dividendes et Autres distributions

Art. 24. Procédure de déclaration de dividende.

24.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer un dividende final.

24.2. Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

24.3. Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires.

24.4. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire (ou d'effectuer une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Art. 25. Paiement des dividendes et Autres distributions.

25.1. Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

Art. 26. Absence d'intérêts sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part, sauf disposition contraire prévue par les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part et la société.

Art. 27. Distributions non réclamées.

27.1. Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des parts; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

27.2. Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 28. Distributions en nature.

28.1. Les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts ou autres titres dans toute société).

28.2. Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 29. Renonciation aux distributions.

29.1. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part a plus d'un propriétaire; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison,

l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Réserve légale et Capitalisation des bénéfices

Art. 30. Réserve légale. Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 31. Pouvoir de capitaliser et Appropriation des sommes capitalisées.

31.1. Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolutions spéciales:

(a) décider de capitaliser des bénéfices de la société (qu'ils soient disponibles ou non pour une distribution) qui ne sont pas requis pour le paiement d'un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission ou d'une autre réserve; et

(b) s'approprier toute somme qu'ils décident de capitaliser (une «somme capitalisée») à des personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée comme dividende (la «personne ayant droit») et dans les mêmes proportions.

31.2. Les sommes capitalisées doivent être appliquées:

(a) pour le compte des personnes ayant droit; et

(b) dans les mêmes proportions qu'un dividende qui leur auraient été distribués.

31.3. Toute somme capitalisée peut être appliquée au paiement de nouvelles parts d'une valeur nominale égale à la somme capitalisée qui sont alors émises créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.4. Une somme capitalisée qui a été appropriée à partir de bénéfices disponibles pour une distribution peut être utilisée pour le paiement de nouvelles obligations de la société qui sont alors émises et créditées comme intégralement libérées aux personnes ayant droit ou selon les indications de ces dernières.

31.5. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

(a) appliquer les sommes capitalisées conformément aux paragraphes 3 et 4 en partie d'une façon et en partie de l'autre; et

(b) s'arranger, s'ils le jugent approprié, pour empêcher les parts (ou obligations) de devenir distribuables en fraction (tel que faire des paiements en numéraires à la place).

Partie 4. Prise de décision des associés

Art. 32. Résolutions écrites.

32.1. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

32.2. L'article 39.2 s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales

Art. 33. Notifications requises pour les assemblées générales.

33.1. Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins huit (8) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

33.2. Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si les associés y consentent.

33.3. Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les associés de la société; et

(b) tous les gérants.

33.4. Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 34. Présence et intervention aux assemblées générales.

34.1. Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

34.2. Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

34.3. Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

34.4. Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

34.5. Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 35. Quorum aux assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 36. Présidence des assemblées générales. Les gérants présents, ou si aucun gérant n'est présent l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point de l'assemblée.

Art. 37. Participation et Intervention des gérants et des non-associés.

37.1. Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

37.2. Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:

(a) associés de la société; ou

(b) habilitées à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 38. Ajournement.

38.1. Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.

38.2. Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:

(a) l'assemblée autorise un ajournement; ou

(b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.

38.3. Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.

38.4. Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:

(a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et

(b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.

38.5. La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:

(a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et

(b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.

38.6. Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote aux assemblées générales

Art. 39. Vote: généralités.

39.1. Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.

39.2. Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 40. Erreurs et Contestations.

40.1. Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.

40.2. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 41. Votes par scrutin.

41.1. Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:

(a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou

(b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.

41.2. Un vote par scrutin peut être demandé par:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(a) le président de l'assemblée;

(b) les gérants;

(c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou

(d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.

41.3. Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:

(a) le vote n'a pas encore été effectué; et

(b) le président de l'assemblée autorise le retrait.

41.4. Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 42. Modifications des résolutions.

42.1. Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.

42.2. Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution;

(c) si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Arrangements administratifs

Art. 43. Moyens de communication à utiliser.

43.1. Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.

43.2. Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.

43.3. Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 44. Aucun droit d'inspection des comptes et Autres registres. Sauf si la loi ou une résolution ordinaire des associés le prévoit ou si les gérants l'autorisent, aucune personne n'a le droit d'inspecter un livre comptable ou autre registre ou document quels qu'ils soient simplement en vertu de sa qualité d'associé.

Art. 45. Indemnité et Assurance.

45.1. (1) Un gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe;

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que responsable de la société ou d'une société du groupe.

45.2. Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

45.3. Cet article n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi sur les Sociétés Commerciales de 1915 ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de cet acte et s'achève le trente-et-un décembre 2013.

Souscription et Libération

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt mille (20.000) parts d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, numérotées 1 à 20.000 et décide de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000), qui sera entièrement affecté au compte de capital social.

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme suit:

- Matthew William Hankins, né le 10 février 1978, dont l'adresse professionnelle se situe 401 North Michigan Avenue, 33 rd floor, Chicago, IL 60611, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A de la société pour une durée indéterminée;

- Kuy Ly Ang, né à Phnom Penh (Cambodge) le 16 février 1967, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée; et

- Sébastien Pauchot, né à Paris (France) le 1 mars 1976, dont l'adresse professionnelle se situe 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes. Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34591. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119546/1052.

(130144843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 5.407.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113926/9.

(130138172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

IRERE Industrial Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.776.

—

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 2 août 2013, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, chartered accountant, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Pour IRERE Industrial Holdings 2
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013114033/19.

(130138265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Eurasian Resources Group, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.275.

—

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé de la Société ALM Global Sàrl de l'ancienne adresse 22, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg à la nouvelle adresse 26-28 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg et ce avec effet au 13 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113915/13.

(130138546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Euroville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.401.

—

Il est à noter la nouvelle adresse du gérant A Timothy Charles Babich comme suit:

- Timothy Charles Babich, Rex House, 4-12 Regent Street, Londres SW1Y 4PE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euroville S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B

Référence de publication: 2013113916/14.

(130138676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Estate Communication, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.437.

—

Le bilan au 31-03-2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113939/9.

(130138556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

SAP Luxembourg Succursale de NV SAP Belgium SA, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.803.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 13 juin 2013

Par décisions signées en date du 13 juin 2013, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Monsieur Bertrand Andries, domicilié à 2800 Malines, Nattehofstraat 31, en tant qu'administrateur délégué de la Société, chargé de la gestion journalière et ce avec effet au 1 er octobre 2012 pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Nomination de Monsieur Arthur Gitajn, domicilié à 75006 Paris, 80 Boulevard Saint Michel, France, et de Monsieur Harald Winkler, domicilié à 40670 Meerbusch, Camesallee 4, Allemagne, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1 er octobre 2012 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Marie Eve Delpech

Le mandataire

Référence de publication: 2013115082/18.

(130139645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.202.

—

Il résulte d'une contrat de transfert de parts, signé en date du 31 juillet 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 6NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Tethys Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B172.936, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Tethys Investment I S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 August 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013115073/19.

(130138959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Titan Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.202.

—

Il résulte d'une contrat de transfert de parts, signé en date du 2 août 2013, que l'associé unique de la Société, Tethys Investment I S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Tethys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.201, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Tethys Investment S.à r.l. . . . . 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 August 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013115074/19.

(130139289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.361.

—

Par décision du Conseil d'Administration du 30 juillet 2013, M. Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Giuliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 08.08.2013.

Pour: ROMTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013115028/16.

(130139310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.261.

—

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalenderplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de KPMG Luxembourg, réviseur d'entreprises agrée, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115027/19.

(130139447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Rom5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.991.

—

Par décision du Conseil d'Administration du 30 juillet 2013, Monsieur Sébastien BOMBENGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Gluliano BIDOLI, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 08.08.2013.

Pour: ROM5 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013115031/17.

(130139314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Sixth Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

—

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 22, 2013

1. The mandate of the Company RSM Audit Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg as Independent Auditor is renewed for a term of one year, until the Annual General Meeting of the year 2014.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2013

1. Le mandat de Réviseur d'Entreprises Agrée de la société RSM Audit Luxembourg S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg est renouvelé pour une période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Certifié exact

Référence de publication: 2013115104/18.

(130139602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.280.

—

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la société Ravago Management S.à R.L., représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La société assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10 th , 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint Ravago Management S.à R.L., represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The company acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 10 th 2013.

For true copy

RAVAGO DISTRIBUTION S.A.

Benoît PARMENTIER / Leo CAERS

Director / Director

Référence de publication: 2013115035/25.

(130139792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

—

Les comptes consolidés annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013115037/11.

(130139281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Avila 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.380.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 août 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013115888/18.

(130141360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 166.758.

—

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985, avec siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et Anthea - Contemporary Art Investment Fund S.C.A. SICAV FIS, société en commandite par action, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166758, avec siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 12 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013115877/15.

(130141029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

AP WIP International Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.891.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013115878/12.

(130140965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

MHZ Hachtel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8366 Hagen, 27, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 38.944.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118456/9.

(130143947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Morningstar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.127.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique prises le 31 juillet 2013 que:

1. La démission de Monsieur Richard Scott Cooley en sa qualité de gérant de la Société a été acceptée, avec effet au 25 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Monsieur Mark John Roomans, né le 1 er décembre 1964 à Madrid (Espagne), résidant au 15 Leonard Street, Flat 6, EC2A 4BW, Londres, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 25 juillet 2013 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118460/18.

(130143990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Open Assessment Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4362 Esch-sur-Alzette, 9, avenue des Hauts-Fourneaux.

R.C.S. Luxembourg B 179.450.

—

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2013

Les actionnaires nomment comme nouveaux administrateurs les personnes suivantes:

- M. Marten Roorda, né le 13 septembre 1961 à Zaandam aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13, Amterdamseweg, 6801 MG Arnhem, Pays-Bas. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018.

- M. Hanekamp Maarten, né le 14 avril 1968 à Deventer aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13, Amterdamseweg, 6801 MG Arnhem, Pays-Bas. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013118473/18.

(130143718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Licom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.306.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 juillet 2012 que:

L'assemblée accepte la démission de Madame VAN PEE Céline de sa fonction d'administrateur et nomme en remplacement la société:

- COGECO Sàrl, ayant son siège social à 43, rue Bettembourg L-5810 Hesperange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B102047.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013118421/15.

(130143794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Nice Finance 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.478.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 17 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie B et de président du conseil d'administration,

2. M. David GIANNETTI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

3. Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

4. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NICE FINANCE 2 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013118468/21.

(130144003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Luz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 162.259.

—

Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 1 er août 2013

Presents: Werner LIZEN, administrateur, Claude ZIMMER, administrateur

Excusé: Stephane ALLART, administrateur

Les administrateurs décident, conformément à l'article 6 des statuts et à l'article 51, paragraphe 4, de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, de coopter

M. Roland WEBER

né le 16 mars 1963 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

avec adresse professionnelle au 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

comme administrateur en remplacement de l'administrateur M. Stephane ALLART, démissionaire.

La prochaine Assemblée Générale des actionnaires ratifiera cette decision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Werner LIZEN / Claude ZIMMER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118431/20.

(130143799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.817.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118432/10.

(130143707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

GT Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 171.098.

—

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu 25 juin 2013

Résolutions

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

La démission de Monsieur Daniel THIERRY de son mandat de Président du Conseil d'Administration est acceptée. Monsieur Daniel THIERRY reste administrateur de la société.

Monsieur Charles-Edouard MONOT, dirigeant de société, né à Dijon (France) le 22 février 1972 et résidant professionnellement au 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

La démission de Monsieur Jean-Bernard QUILLON de son mandat d'Administrateur-délégué est acceptée. Monsieur Charles-Edouard MONOT, dirigeant de société, né à Dijon (France) le 22 février 1972 et résidant professionnellement au 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg est nommé Administrateur-délégué, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018. L'adresse de monsieur Charles MEEUS est erronée, il faut lire 1, rue Louvigny L-1946 Luxembourg au lieu de 1, rue de Louvigny L-1946 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'administrateur renseigné comme étant Monsieur Charles MONOT est erroné, il faut lire Monsieur Charles-Edouard MONOT. Sa date de naissance est le 22 février 1972 et non le 23 février 1972.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013119354/24.

(130145125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.449.

—

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 août 2013

1. M. David CATALA a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Pierre CLAUDEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

3. Mme Nicola FOLEY, administrateur de sociétés, née à Dublin (Irlande), le 6 octobre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

4. Mme Sophie WATHELET, administrateur de sociétés, née à Charleroi (Belgique), le 15 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ironbridge 2003/4 Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013119379/20.

(130145302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

ICG-Longbow UK Real Estate Debt Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 7.011.699,80.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 172.260.

—

EXTRAIT

Par contrat de transfert de parts sociales du 28 juin 2013, TDC Pensionskasse a cédé 2,000,000 parts de classe A qu'elle détenait dans la Société à Sparinvest Property Fund III K/S, une société établie sous le droit danois, ayant son siège social à Kingosvej 1, 2630 Taastrup, Danemark et enregistrée auprès de l'autorité de l'entreprise danoise sous le numéro 35383719 ("Sparinvest III").

En conséquence, Sparinvest III détient donc, à ce jour, 2,000,000 parts de classe A dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2013.

Référence de publication: 2013119381/16.

(130145376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Foyer Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 72.153.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 août 2013 que

- Messieurs Hans-Otto GILLA, Dr. Jan ESSER et Marc LAUER ont démissionné de leur mandat d'administrateur;

- Monsieur Andreas KRAMMER, demeurant professionnellement à D-81537 München, Maximilianstraße 53, a été coopté avec effet immédiat comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Hans-Otto GILLA, démissionnaire. Monsieur KRAMMER achèvera le mandat de Monsieur GILLA qui prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013;

- dans l'immédiat il n'est pas pourvu aux mandats d'administrateur devenus vacants de Messieurs Dr. Jan ESSER et Marc LAUER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER SANTÉ S.A.

Référence de publication: 2013119329/18.

(130145007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Frans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.842.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013119331/13.

(130145147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Global Alliance Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 169.099.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 20.08.2013, 11.00 Uhr abgehalten am gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Laurent Hengesch wird aus seinem Amt als alleiniges Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2) Natalia Knappe, ansässig Friedrich-Naumann-Str. 3, D-18435 Stralsund wird zum neuen alleinigen Verwaltungsratsmitglied berufen. Das Mandat endet mit dem Tag der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2018 stattfindet.

Luxemburg, den 20.08.2013.

Unterschrift
Die Versammlung

Référence de publication: 2013119338/16.

(130145010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Katsab S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.248.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 07/03/2013

Quatrième résolution:

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs:

Madame Sabine SOURATI, de nationalité libanaise, née le 17/1/1932, administrateur de sociétés, demeurant à Rue Sélim Bustros, immeuble Rabbath, Achrafieh Beyrouth LIBAN

Mademoiselle Tatiana RABBATH, de nationalité libanaise, née le 03/03/1963, administrateur de sociétés, demeurant à Rue Sélim Bustros, immeuble Rabbath, Achrafieh Beyrouth LIBAN

Mademoiselle Katia RABBATH, de nationalité libanaise, née le 30/03/1967, administrateur de sociétés, demeurant à Rue Sélim Bustros, immeuble Rabbath, Achrafieh Beyrouth LIBAN

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 et qui statuera sur les comptes au 31/12/2012.

Cinquième résolution:

L'assemblée nomme M. Toni YARAK, de nationalité belge, né le 04/10/1966, demeurant professionnellement au 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes de la société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 pour statuer sur les comptes au 31/12/2012.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BEMO EUROPE - BANQUE PRIVEE
18, bd Royal, L2449 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013118863/25.
(130144639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Kingdom Investments II (TSF), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.100,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.121.

—

In the year two thousand and thirteen, on the first day of August,

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands under number 126826,

represented by Arnaud Fostier, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Kingdom Investments II (TSF) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilitée limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 380,100, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 107.121, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem Belvaux, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 25 March 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 789 dated 6 August 2005. The Company's articles of association have for the last time been amended by a deed enacted by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1868 dated 27 July 2012 (the "Articles of Association").

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To amend article 9 of the Company's Articles of Association;

2) To amend article 10 of the Company's Articles of Association;

3) To amend article 11 of the Company's Articles of Association;

4) To amend article 12 of the Company's Articles of Association;

5) To amend article 15 of the Company's Articles of Association;

6) To appoint HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud as class B manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time;

7) To appoint Mr. Vincent Cointepas and Mr. Jean-Christophe Dauphin as class A managers of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time; and

8) Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 9. Board of Managers.** The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers.** The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power. Under no other circumstances one Manager will be entitled to bind the Company, unless signatory power has been delegated to him by the Board of Managers in accordance with this Article.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint HRH Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud as class B manager of the Company, with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint (i) Mr. Vincent Cointepas, born in Blois, on 16 July 1985 and residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and (ii) Mr. Jean-Christophe Dauphin, born in Nancy, on 20 November 1976 and residing at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as class A managers of the Company, both with effect as of the date hereof and for an undetermined period of time.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Sur la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier août,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Kingdom 5-KR-180, Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Caymans, ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro d'immatriculation 126826,

représentée par Maître Arnaud Fostier, avocat demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 July 2013,

La dite procuration, après avoir été signée et paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare être l'associé unique (l'"Associé Unique") de Kingdom Investment II (TSF) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trois cent quatre-vingt mille et cent euro (EUR 380.100), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1131 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.121, constituée d'après un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem Belvaux, agissant en remplacement de Maître Gerard Lecuit, notaire ayant sa résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 en date du 6 août 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Léonie Grethen, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg), le 5 juin 2012, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1868 le 27 juillet 2012 (les "Statuts").

Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 9 des Statuts de la Société;

2) Modification de l'article 10 des Statuts de la Société;

3) Modification de l'article 11 des Statuts de la Société;

4) Modification de l'article 12 des Statuts de la Société;

5) Modification de l'article 15 des Statuts de la Société;

6) Nomination de SAR Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud en tant que gérant de catégorie B de la Société, prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée;

7) Nomination de M. Vincent Cointepas et M. Jean-Christophe Dauphin en tant que gérants de catégorie A de la Société, prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée; et

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8) Divers.

Le comparant, dûment représenté, a requis du notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** Le Conseil de Gérance. La société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") composé d'au moins trois membres, associés ou non associés (les "Gérants").

Les Gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et leur mandat ne peut excéder six ans. Les Gérants resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B."

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire, Gérant ou non Gérant, qui sera responsable de la tenue les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'au moins deux Gérants.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance et, le cas échéant, toutes les assemblées générales des associés, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore et, de la même façon en cas d'absence du Président, l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle assemblée un autre président pro tempore.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction. Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration doivent être signées par le Président de la réunion et, le cas échéant, par le secrétaire. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de ces procès-verbaux pourront être divulgués à l'occasion d'une procédure judiciaire ou dans d'autres circonstances et doivent être certifiés par le Président et, le cas échéant, par le secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15. Représentation de la Société.** La société sera engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de deux des Gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir. Un Gérant ne saurait engager la Société dans d'autres

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

circonstances, à l'exception d'avoir obtenu la délégation d'un tel pouvoir de signature par le Conseil de Gérance conformément au présent article.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir."

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de désigner SAR Prince Alwaleed Bin Talal Bin Abdulaziz Al Saud en tant que gérant de catégorie B de la Société, prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de désigner (i) M. Vincent Cointepas, né à Blois, le 16 juillet 1985 et résidant au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et (ii) M. Jean-Christophe Dauphin, né à Nancy, le 20 novembre 1976 et résidant au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A de la Société, tous deux prenant effet en date des présentes et pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fostier, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36315.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013118865/242.

(130144136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

JT International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 58.197.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère, JT International Group Holding B.V., Amsterdam ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013118860/11.

(130144436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Javi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

—

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 juillet 2013

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 07 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Admi-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nistration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118856/17.

(130144542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176 010 (the Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 29 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1329 dated 5 June 2013.

The meeting is opened at 9.15 am with Mr. Alexandre Gobert, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Fouzia Benyahia, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Feirouz Ben Harira, previously named.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Change of currency of the share capital of the Company from euro to US dollar;

2. Removal of the par value of the existing shares and conversion of the existing shares into new shares without par value;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows: "5.1. The subscribed share capital is set at forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60) represented by thirty-one thousand (31,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") without par value.";

4. Increase of the share capital of the Company from its present amount of forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60) up to forty thousand nine hundred nine US dollars (USD 40,909.-) by the issue of one (1) share without par value;

5. Setting of the par value of the existing shares of the Company at one US dollar (USD 1.-) per share and conversion of the existing shares into new shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each;

6. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so that it shall read as follows: "5.1. The subscribed share capital is set at forty thousand nine hundred nine US dollars (USD 40,909.-) represented by forty thousand nine hundred nine (40,909) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.";

7. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the board of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and received the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting unanimously resolves:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The general meeting decides to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the EUR/USD exchange rate of 1.3196 as at 23 July 2013 published at www.oanda.com by conversion of the current share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) into forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60) so that the share capital of the Company is set at forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60).

Second resolution

The general meeting decides to remove the par value of the existing shares of the Company and, as a consequence, to convert the thirty-one thousand (31,000) existing shares into thirty-one thousand (31,000) new shares without par value.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the general meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60) represented by thirty-one thousand (31,000) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") without par value.".

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the share capital of the Company from its present amount of forty thousand nine hundred seven US dollars and sixty cents (USD 40,907.60-) up to forty thousand nine hundred nine US dollars (USD 40,909.-) by the issue of one (1) share without par value.

Subscription

There appears Alfa Finance Holdings S.A., a British Virgin Islands company existing under the laws of British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1567809, duly represented by Mr. Alexandre Gobert by virtue of a proxy dated 25 July 2013 which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, which declares to subscribe for the newly issued share.

The share so subscribed is paid by a contribution in kind consisting of:

(i) ten thousand one hundred fifty (10,150) ordinary shares of one US dollar (USD 1.-) each of LTS Holdings Limited, a company registered in Gibraltar with registered number 109286, whose registered office is at 28 Irish Town, Gibraltar;

(ii) one thousand (1,000) ordinary shares of one US dollar (USD 1.-) each of Letterone Overseas Investments Limited, a company registered in Gibraltar with registered number 109631, whose registered office is at 28 Irish Town, Gibraltar;

(iii) a claim in a total amount of one billion one hundred forty four million two hundred sixty thousand four hundred fifty nine US dollars (USD 1,144,260,459) towards PHF Holdings Ltd, an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands with registered number HS - 278897, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4 th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands. This claim is incontestable, payable and due; and

(iv) a claim in a total amount of one billion two hundred seventy three million ten thousand two hundred nineteen US dollars (USD 1,273,010,219) towards PPE Holdings Ltd., an exempted company incorporated with limited liability under the laws of the Cayman Islands with registered number HS - 278915, having its registered office at Harneys Services (Cayman) Limited, 4 th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Cayman Islands. This claim is incontestable, payable and due.

This contribution in kind has been the object of a report of PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, réviseur d'entreprises agréé, dated 25 July 2013.

The conclusions of this report are the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, of the share to be issued in counterpart increased by the share premium."

This report will remain annexed to the present deed.

The total contribution having a value of sixteen billion two hundred eighty-one million four hundred forty-four thousand one hundred seven US dollars (USD 16,281,444,107.-) represents an amount of one US dollar and forty cents (USD 1.40) for the share capital and an amount of sixteen billion two hundred eighty-one million four hundred forty-four thousand one hundred five US dollars and sixty cents (USD 16,281,444,105.60) for the share premium.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fifth resolution

The general meeting decides to set the par value of the existing shares of the Company at one US dollar (USD 1.-) per share and, as a consequence, to convert the thirty-one thousand one (31,001) existing shares without par value into forty thousand nine hundred nine (40,909) shares with a par value of one US dollar (USD 1.-) each.

Sixth resolution

As a consequence of the previous resolution, the general meeting decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **5.1.** The subscribed share capital is set at forty thousand nine hundred nine US dollars (USD 40,909.-) represented by forty thousand nine hundred nine (40,909) shares (hereinafter individually referred to as "Share" or collectively referred to as "Shares") with a par value of one US dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

There being no other business on the Agenda, the meeting is closed at 9.45am.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties have signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux-mille treize, le trente du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Letterone Holdings S.A., une société anonyme, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 15 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1155, du 16 mai 2013, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié, en date du 29 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1329 du 5 juin 2013.

L'assemblée est ouverte à 9h15 sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Fouzia Benyahia, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Feirouz Ben Harira, prénommée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la devise d'expression du capital social de la Société de l'euro à l'US dollar;

2. Suppression de la valeur nominale des actions existantes et conversion des actions existantes en nouvelles actions sans valeur nominale;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «5.1. Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») sans valeur nominale.»

4. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60-) à quarante mille neuf cent neuf US dollars (USD 40.909,-) par l'émission d'une (1) action sans valeur nominale;

5. Fixation de la valeur nominale des actions existantes de la Société à un US dollar (USD 1,-) par action et conversion des actions existantes en nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune;

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «5.1. Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent neuf US dollars (USD 40.909,-) représenté par quarante mille neuf cent neuf (40.909) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.»

7. Divers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la devise d'expression du capital social de la Société de l'euro ("EUR") en US dollar («USD») au taux de change EUR/USD de 1.3196 au 23 juillet 2013 publié sur www.oanda.com par la conversion du capital social actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) en quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60) de sorte que le capital social de la Société est fixé à quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60).

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes de la Société et, en conséquence, de convertir les trente-et-un mille (31.000) actions existantes de la Société en trente-et-un mille (31.000) nouvelles actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») sans valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante mille neuf cent sept US dollars et soixante cents (USD 40.907,60) à quarante mille neuf cent neuf US dollars (USD 40.909,-) par l'émission d'une (1) action sans valeur nominale.

Souscription

A comparu Alfa Finance Holdings S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1567809, dûment représentée par Monsieur Alexandre Gobert en vertu d'une procuration en date du 25 juillet 2013 qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, qui déclare souscrire à l'action nouvellement émise.

L'action souscrite est libérée par un apport en nature consistant en:

(i) dix mille cent cinquante (10.150) actions ordinaires d'un US dollar (USD 1,-) chacune de LTS Holdings Limited, une société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 109286, ayant son siège social à 28 irish Town, Gibraltar;

(ii) mille (1.000) actions ordinaires d'un US dollar (USD 1,-) chacune de Letterone Overseas Investments Limited, une société enregistrée à Gibraltar sous le numéro 109286, ayant son siège social à 28 irish Town, Gibraltar;

(iii) une créance d'un montant total d'un milliard cent quarante- quatre millions deux cent soixante mille quatre cent cinquante-neuf US dollars (USD 1.144.260.459,-) à l'égard de PHF Holdings Ltd, une exempted company incorporated with limited liability, régie par les lois des Iles Caimans, ayant le numéro d'enregistrement HS - 278897, ayant son siège social à Harneys Services (Cayman) Limited, 4è étage, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Iles Caimans. Ladite créance est certaine, liquide et exigible; et

(iv) une créance d'un montant total d'un milliard deux cent soixante-treize millions dix mille deux cent dix-neuf US dollars (USD 1.273.010.219,-) à l'égard de PPE Holdings Ltd., une exempted company incorporated with limited liability, régie par les lois des Iles Caïmans, ayant le numéro d'enregistrement HS - 278915, ayant son siège social à Harneys Services (Cayman) Limited, 4è étage, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, P.O. Box 10240, Grand Cayman KY1-1002, Iles Caimans. Ladite créance est certaine, liquide et exigible.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport de PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, réviseur d'entreprises agréé, en date du 25 juillet 2013.

Les conclusions (en version anglaise) de ce rapport sont les suivantes:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the par value, of the share to be issued in counterpart increased by the share premium.".

Ce rapport restera annexé au présent acte.

L'apport total d'un montant de seize milliards deux cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-quatre mille cent sept US dollars (USD 16.281.444.107,-) représente un montant d'un US dollar et quarante cents (USD 1,40) pour le capital social et un montant de seize milliards deux cent quatre-vingt-un millions quatre cent quarante-quatre mille cent cinq US dollars et soixante cents (USD 16.281.444.105,60) pour la prime d'émission.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions existantes de la Société à un US dollar (USD 1,-) par action et, en conséquence, de convertir les trente-et-un mille une (31.001) actions existantes sans valeur nominale en quarante mille neuf cent neuf (40.909) nouvelles actions ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent neuf US dollars (USD 40.909,-) représenté par quarante mille neuf cent neuf (40.909) actions (ci-après nommée individuellement «Action» ou collectivement «Actions») d'une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h45.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, F. BENYAHIA, F. BEN HARIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10148. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013118878/243.

(130144432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

L & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6471 Echternach, 34, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 153.732.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 août 2013. Signature.

Référence de publication: 2013118872/10.

(130144452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 131.583.

—

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 19 août 2013, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mr Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013118867/17.

(130144229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2013.

Dvalentino Bijouterie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 179.691.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le neuf août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

Ont comparu:

1) Monsieur Bright IGBINEWEKA, indépendant, né à Benin City (Nigeria) le 19 mars 1982, (matr: 1982 03 19 918) demeurant à L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck,

2) Madame Monika Adriana IGBINEWEKA, née BERGUNDA, née le 28 octobre 1975 à Luban, (Pologne), salariée, demeurant à L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck

lesquelles parties comparantes ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont décidé de constituer:

Art. 1 er . La société prend la dénomination de «DVALENTINO BIJOUTERIE SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune d'Erpeldange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, au Luxembourg et à l'étranger, la vente en ligne en détail de bijoux et objets de valeur.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 12.600.-) divisé en cent vint-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune ont été souscrites comme suit:

Madame Monika IGBINEWEKA, née BERGUNDA, prénommée,	80 parts
Monsieur Bright IGBINEWEKA, prénommé	46 parts
Total:	126 parts

Le capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, est libéré intégralement par un apport en nature de bijoux, de mobilier et matériaux professionnels ainsi que d'une voiture immatriculée DT 4556, indiqués sur une liste annexé aux présentes, de sorte que la somme de douze mille six cents euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Copie des certificats attestant la valeur des éléments apportés est annexée au présent acte, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, pour être formalisée avec lui.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, les comparants susnommés, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

3. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Bright IGBINEWEKA, indépendant, prénommé;

4. La société sera valablement engagée par la signature du gérant;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bright IGBINEWEKA, Monika Adriana BERGUNDA, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 14 août 2013. Relation: DIE/2013/10158. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120499/84.

(130146884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

NSMP Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 320.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.894.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 août 2013

En date du 22 août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission Monsieur Christopher J. PICOTTE de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 15 août 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de nommer Monsieur Mark BISSO, né le 23 juin 1978 à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 200, Clarendon Street, 55 th Floor, MA 02117 Boston, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 15 août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christophe GAMMAL, gérant A
- Madame Yeliz BOZKIR, gérant A
- Monsieur Daniel R. REVERS, gérant B
- Monsieur Mark BISSO, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
NSMP Lux S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2013122601/24.

(130148864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.873.

—

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 12 juillet 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 28 juin 2013:

- la société en commandite MCP Annual Secondary Program Annex, L.P., ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni a transféré 75.9% de ses parts détenues dans la Société, soit 948,750 parts ordinaires, à MCP Annual Secondary Program L.P. ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Royaume-Uni, et immatriculée auprès du Registrar of Companies for Scotland, sous le numéro SL11948.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013122554/18.

(130148649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Maxeda DIY Interco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.250,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.337.

—

EXTRAIT

L'associé de la Société, Gerard Verkest, a désormais son adresse professionnelle à:

Mechelsesteenweg 464

2650 Edegem

Belgique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Dr. Jan Könighaus
Gérant

Référence de publication: 2013122551/17.

(130148987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck